

LA VILLE DE PIERRELAYE RECRUTE

10 037 habitants - Membre de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

<u>Un(e) Animateur·trice Périscolaire, Pause méridienne et Extrascolaire (F/H)</u> Accueil de loisirs

Emploi permanent à temps non-complet - Adjoint d'animation (catégorie C)

Missions principales:

Sous la responsabilité de la Directrice de l'accueil de loisirs et de son adjointe, rattachée au Pôle Education, vous concevez des projets et animez des ateliers répondant aux objectifs éducatifs du projet pédagogique de la structure, en les adaptant aux publics sur les différents temps : périscolaire (matin et soir), pause méridienne et extrascolaire (mercredis et vacances scolaires) :

- ✓ Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- ✓ Appliquer les règles de sécurité et les normes réglementaires en vigueur
- ✓ Avoir des connaissances sur les besoins et le rythme de l'enfant
- ✓ Maîtriser la méthodologie de projet d'animation
- ✓ Accueillir et animer des groupes d'enfants de 3 à 12 ans sur les différents temps d'accueil, en adaptant les activités à leurs besoins, à leurs capacités et à leurs envies
- ✓ Assurer la surveillance des enfants pendant le repas et veiller au respect des règles d'hygiène
- ✓ Porter une attention particulière aux enfants ayant un PAI ou en situation de handicap
- ✓ Echanger régulièrement et transmettre les informations aux acteurs éducatifs de l'enfant (enseignants, parents, équipe, etc.)

Profil:

- ✓ Être titulaire ou en cours de formation BAFA ou équivalent
- ✓ Avoir une posture rassurante et accueillante
- ✓ Maitriser les techniques de gestion de groupe d'enfants et connaître le fonctionnement des accueils de loisirs ainsi que les règles de sécurité à respecter
- ✓ Avoir une capacité d'écoute et de communication (orale et écrite)
- ✓ Avoir le sens du travail en équipe
- ✓ Être rigoureux et ponctuel

Conditions particulières d'exercice :

- ✓ Temps non-complet annualisé : 20h hebdomadaire
- ✓ Rémunération statutaire, régime indemnitaire, participation mutuelle et prévoyance, CNAS

Poste à pourvoir le 02/09/2024